



## TERMES DE REFERENCES

### APPEL A PROJETS

L'Organisme des Nations Unies chargé des migrations – OIM en Tunisie lance un appel à projets dans le cadre de la phase 2 du projet « Mobi-TRE » en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels en Tunisie, financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS). Cet appel vise à solliciter des propositions pour des initiatives contribuant au développement économique de la Tunisie, en mettant l'accent sur les régions à fort potentiel migratoire. Les projets doivent cibler la création d'emplois durables, la réduction de la pauvreté, et la promotion du lien entre migration et développement. Les domaines d'intervention comprennent la gouvernance locale, la sensibilisation des Tunisiens résidant à l'étranger, le soutien aux entreprises existantes, la création de nouvelles entreprises, et la commercialisation des produits sur les marchés nationaux et internationaux. Les propositions doivent démontrer leur capacité à contribuer aux axes stratégiques du projet, tout en assurant une approche inclusive et durable. Les porteurs de projets intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers conformément aux critères établis dans le document des Termes de Références d'Appel à Projets.

#### **1. Présentation du projet**

La migration est reconnue dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme un facteur de développement, aussi bien dans les pays d'origine que de destination des migrants. Ces derniers contribuent au développement, notamment au travers de transferts de capitaux sociaux, humains, culturels et financiers. Leurs transferts permettent, par exemple, de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités dans leur pays d'origine tout en favorisant également la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles 1.1, 5.5, 8.3, 8.5, 10.7, 12.2 et 17.5.

L'OIM soutient le gouvernement tunisien sur les questions de diaspora, en accord avec la stratégie d'engagement de la diaspora de l'OIM qui vise à engager et autonomiser les communautés transnationales. S'appuyant sur les succès et les leçons tirées de la première phase du projet, « La migration comme ressource : mobiliser la diaspora tunisienne et stabiliser les communautés défavorisées en Tunisie (Mobi-TRE) », l'action proposée vise à donner à la diaspora les moyens de catalyser ses contributions au développement, à faciliter l'investissement et l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes des régions présentant des facteurs de vulnérabilité ciblés et une forte mobilité migratoire, et à créer des emplois durables et un travail décent pour tous. Comme pour la phase 1, l'OIM continuera à faciliter les investissements dans tous les secteurs en fonction des secteurs prioritaires de la région.

La Tunisie peut compter sur une importante diaspora, puisque les Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) représentent près de 14,7% de la population totale, tout en sachant que leurs transferts se sont élevés durant les neuf premiers mois de 2023 à 5727,4 MDT contre 5462,9 MDT, au cours de la même période de 2022, selon des indicateurs financiers et monétaires publiés, par la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

L'emploi des jeunes et le développement régional sont au cœur des défis auxquels la Tunisie est confrontée. En raison de la détérioration des conditions économiques et sociales des populations rurales en Tunisie, un nombre croissant de Tunisiens, notamment les jeunes, migrent vers les villes de la côte tunisienne, jugées plus attractives en termes d'opportunités d'emploi, ou vers d'autres pays

dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Selon les données publiées par l'INS au deuxième trimestre de 2023, la population active s'inscrit en baisse, s'établissant à 4096,0 mille individus contre 4124,2 mille au quatrième trimestre de l'année 2022, soit une baisse de 28.2 mille individus. Cette population se répartit en 2861.2 mille hommes et 1234.8 mille femmes, soit respectivement 70 % et 30 % de l'ensemble de la population active. Parmi les facteurs qui expliquent ce taux de chômage élevé, le principal est le manque d'accès aux ressources financières pour démarrer et créer des petites et moyennes entreprises (PME), sources de création d'emplois au niveau local.

Dans ce contexte, [l'Organisation internationale pour les migrations – ONU Migration](#) est chargée de mettre en œuvre le projet « Mobi-TRE Phase 2 » (La migration en tant que ressource : mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des peuples défavorisés en Tunisie) en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels en Tunisie, financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et visant à contribuer au développement économique de la Tunisie, particulièrement des régions à fort potentiel migratoire, au travers de la mobilisation et l'engagement de la diaspora tunisienne.

## **2. Modalités de financement**

Au total, 30 entreprises d'investissement bénéficieront d'un soutien technique et financier substantiel, établissant des partenariats fructueux entre des jeunes entrepreneurs.ses en Tunisie et les Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE), exclusivement en France, en Italie, en Allemagne, en Arabie Saoudite et en Côte d'Ivoire. Chaque entreprise sera composée d'un partenariat de co-financement désirant investir dans les projets d'extension ou de création d'entreprises en Tunisie entre un.e entrepreneur.se tunisien.ne et un.e investisseur.se TRE dans les zones de développement régional (annexe 1). Les projets finalistes représenteront la concrétisation effective d'un *Matching* entre un entrepreneur.se tunisien et un.e investisseur.se TRE.

L'OIM accordera un financement complémentaire à celui du TRE (sous forme de subvention) d'une valeur double de celui de l'investisseur.se plafonnée à **17,000 Euros**.

Il est important de noter que le décaissement des subventions sera réalisé sous la forme d'achats spécifiques de biens, de matériels ou d'équipements. Ces achats seront effectués conformément aux procédures internes de l'OIM, qui seront scrupuleusement respectées tout au long du processus de décaissement.

L'OIM s'engage à suivre des protocoles transparents et efficaces pour ces acquisitions, assurant ainsi l'efficacité et l'impact positif des fonds alloués, tout en maintenant la conformité avec les directives internes de l'OIM en termes d'achat et les objectifs fixés pour la subvention.

Dans le contexte particulier des fonds de roulement, il est important de noter qu'ils seront alloués uniquement après l'achat des biens ou matériels demandés (en cas de reliquat). Cette condition garantit que les fonds de roulement sont utilisés de manière stratégique pour soutenir les activités opérationnelles immédiates de l'entreprise, une fois que les investissements matériels nécessaires ont été effectués. L'OIM veille à ce que cette allocation soit en conformité avec les objectifs globaux de la subvention et contribue à la viabilité et à la croissance continues de l'entreprise bénéficiaire, tout en assurant une gestion responsable et transparente des ressources financières.

N.B. : L'OIM se réserve le droit de demander des pièces justificatives original au besoin.

Ces subventions ont pour objectif d'appuyer les entreprises finalistes sélectionné par le comité technique dans leurs activités pour assurer la stabilité et la continuité et ainsi promouvoir l'employabilité qui favorise le développement des régions et limite la migration irrégulière.

N.B. : L'OIM mettra en place un mécanisme de suivi des fonds et de l'utilisation des fonds et de l'engagement des partenaires commerciaux pour le bien de l'entreprise, ce qui permettra à la fois d'assurer le suivi des progrès qui est essentiel à la réussite des projets, et de fournir, si nécessaire, un soutien technique supplémentaire pour garantir que le projet atteigne les objectifs fixés en amont.

### 3. Critères d'éligibilité

Le projet Mobi-TRE est ouvert aux candidats qui répondent aux conditions suivantes :

- I. Pour les entrepreneurs/porteurs de projet en Tunisie :
  1. Avoir la nationalité tunisienne ;
  2. Être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'une formation professionnelle telle que :
    - BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ;
    - BTP (Brevet de Technicien Professionnel) ;
    - CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) ;
    - Certificat de compétence ;
    - Titre professionnel équivalent.
  3. Avoir une idée de projet ou une entreprise exerçant son activité économique dans les zones de développement régional.
- II. Pour les Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE) :
  1. Être résidant de manière régulière en France, Italie, Allemagne, Arabie Saoudite et Côte d'Ivoire et disposant d'un titre de séjour valide.
  2. Être officiellement reconnu dans son pays de résidence comme étant en situation d'emploi stable ou possédant un statut professionnel valide
  3. Être en conformité avec les exigences fiscales locales.

Il est à préciser que les projets/entreprises portant sur des activités liées à la fabrication et/ou vente d'armes, de boissons alcoolisées et aux activités à caractère nucléaire ne sont pas éligibles au projet Mobi-TRE.

N.B. : les projets / **les candidats** qui bénéficient simultanément d'autres subventions ne seront pas éligible.

### 4. Dossier de candidature

Pour soumettre leur candidature, les associés de l'entreprise doivent obligatoirement utiliser la [plateforme web](#) de l'OIM **et Moubader.tn** . Cette démarche implique initialement le remplissage en ligne d'un formulaire comprenant tous les champs requis. Ensuite, dans une étape ultérieure, ils devront charger des copies électroniques (en format PDF) des documents énumérés ci-dessous :

- I. Pour les entrepreneurs.es résidents en Tunisie
  1. Une copie de la carte d'identité nationale de l'entrepreneur en Tunisie ;
  2. Une copie certifiée conforme du diplôme ou du certificat obtenu ;
  3. Le plan d'affaire de l'idée de projet finalisé ;
- II. Pour les Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE) :
  1. Un titre de séjour valide du TRE investisseur dans l'entreprise.
  2. Un état des lieux des entreprises/projets mis en place en Tunisie (fiscale, financier,

- social)
3. Les documents tels que des certificats de situation fiscale ou équivalent émis par les autorités compétentes du pays de résidence
  4. Attestation de régularité fiscale pour les entreprises

;

Si la candidature repose sur l'extension d'un projet existant, il est requis de compléter son dossier de présélection en fournissant les documents suivants :

5. Une déclaration d'existence de l'entreprise ;
6. Une copie conforme de la patente (à demander au bureau de contrôle des impôts) ;
7. Un extrait récent du registre de commerce (datant de moins de trois mois) ;
8. Une attestation de situation fiscale (à demander au bureau de contrôle des impôts) ;
9. Une attestation sur l'honneur que les concours bancaires de l'entreprise du porteur de projet totalisent « X » dinars et qu'ils ne comprennent pas d'échéances non honorées.

Les candidatures devront être soumises [en cliquant sur ce lien](#) sur le site web Hajti Bik, **au plus tard le 29 février 2024 à minuit.**

**Les soumissions sans tous les documents justificatifs mentionnés ci-dessus ne seront pas prises en compte.**

Pour toute information concernant l'appel à projets, veuillez envoyer un mail à l'équipe projet au plus tard **le 16 janvier 2024 à 17h** à l'adresse électronique : [mobitre@iom.int](mailto:mobitre@iom.int).

N.B. : La collecte des données sera réalisée en accord strict avec les principes de protection des données de l'OIM.

## 5. Critères de sélection

Pour que le candidat puisse se présenter à la phase de sélection, son dossier doit :

1. Répondre aux critères d'éligibilité ;
2. Fournir tous les documents exigés (susmentionnés ci-dessus).

Lors de la phase de sélection, les dossiers des candidats seront évalués sur la base d'un ensemble de critères associés aux aspects techniques, financiers et sociétaux du projet proposé. Chaque projet se verra ainsi attribué un « score ». La liste des critères d'évaluation et les pondérations qui leurs sont associées dans le calcul dudit score sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Critère de sélection</b>	<b>Note (/100 points)</b>
<b>Originalité</b>	<b>5</b>
- Le projet d'entreprise proposé se distingue de manière véritablement novatrice et substantielle par rapport aux produits ou services déjà présents dans la région cible.	5
<b>Employabilité</b>	<b>10</b>
- Le projet d'entreprise dispose de capacités prouvées à générer et favoriser des emplois ;	7

- Le projet d'entreprise vise l'employabilité des jeunes.	3
<b>Faisabilité</b>	<b>15</b>
- Technique : maîtrise des processus et méthodes de l'activité / ressources matérielles et/ou logicielles disponibles rapidement / ressources humaines qualifiées disponibles / respect des normes et réglementation en vigueur / brevets à obtenir, etc. ;	10
- Financière : connaissance des charges fixes et variables du projet / estimation du budget nécessaire / connaissance des besoins en fonds de roulement, etc..	5
<b>Rentabilité</b>	<b>15</b>
- Capacité de l'entreprise à générer un chiffre d'affaires significatif tout en maîtrisant ses charges ;	8
- Capacité de l'entreprise de dégager un résultat permettant le remboursement de l'investissement (délais de récupération).	7
<b>Viabilité</b>	<b>10</b>
- Technique : Pérennité des moyens matériels et immatériels et du savoir-faire à l'utilisation et au maintien de ceux-ci ;	5
- Financière : Démarche future de prise en charge des frais de fonctionnement, de maintenance et développement.	5
<b>Commercialisation</b>	<b>20</b>
- Le produit ou le service proposé répond à un réel besoin des clients ;	5
- Les associés possèdent une bonne compréhension du marché : connaissance de la concurrence, prix de vente permettant une marge confortable, cible commerciale identifiable et accessible, réseaux de vente connus ;	5
- Le projet d'entreprise présente un réel potentiel de commercialisation en termes de marketing digital ;	5
- Le projet d'entreprise présente un réel potentiel d'expansion vers le marché international (export).	5
<b>Profils Entrepreneuriaux :</b>	<b>15</b>
- L'entrepreneur et/ou l'investisseur possèdent les connaissances, les compétences ou l'expérience suffisantes et pertinentes liées au domaine d'activité de l'entreprise ;	5
- L'entrepreneur et/ou l'investisseur possèdent la formation et/ou l'expérience nécessaires pour réaliser efficacement des tâches d'entrepreneur et/ou gestionnaire ;	5
- L'entrepreneur et/ou l'investisseur possèdent les caractéristiques psychologiques, les traits de personnalité, l'attitude et les valeurs lui/leur permettant de s'adapter aux réalités entrepreneuriales.	5
<b>Impact</b>	<b>10</b>

- Le gérant est une personne qui appartient aux groupes vulnérables :	
○ est une femme ;	2
○ est une personne jeune (18 à 40 ans) ;	2
○ Est porteur d'handicap	2
- Le projet génère un impact en faveur de l'environnement grâce à une approche orientée vers l'économie verte ;	2
- Le projet génère des impacts sociaux et solidaires positifs au sein de la communauté.	2

## 6. Processus de sélection

- Vérification des critères d'éligibilité

Après la clôture de l'appel à projets, une première vérification rigoureuse sera effectuée par rapport aux critères d'éligibilité. Tout candidat ne fournissant pas les documents requis, présentant des documents erronés, ou ne répondant pas aux critères établis sera automatiquement éliminé.

- Examen des dossiers

Cette étape implique deux sous-processus :

- Pour les porteurs de projets avec une idée initiale, un examen approfondi du plan d'affaires sera effectué.

- Pour ceux demandant une extension de projet, une évaluation des documents juridiques, administratifs et financiers sera réalisée. Les projets présentant des documents erronés, indiquant des difficultés financières (telles que la faillite), ou d'autres problèmes majeurs ne seront pas acceptés.

- Évaluation des Plans d'Affaires

Cette phase se concentre sur l'examen détaillé des plans d'affaires. Tout projet ne fournissant pas les éléments essentiels tels que les estimations d'achat, les décharges, les projections financières, la localité etc., sera écarté.

- Business Model Canvas (BMC) et *Pitching*

Les projets qui ont réussi les étapes précédentes participeront à une formation de consolidation de plan d'affaires et de *Pitching*. Après cette formation, les porteurs de projets auront l'opportunité de présenter leurs initiatives devant le comité de sélection. Les projets seront évalués en fonction de leur viabilité, de leur pertinence et de leur potentiel d'impact.

- Sélection finale

À l'issue de ce processus, seuls 30 projets les plus prometteurs seront sélectionnés pour bénéficier du financement et du soutien nécessaires à leur mise en œuvre.

Annexe 1 : Zones de développement régional

